



Paris, 6 octobre 2023

Communiqué de presse

La stratégie Aidants : un strapontin pour les aidants ?

Ce matin ont été dévoilées des annonces concernant la Stratégie Agir avec les Aidants. Rappelons-nous, le 26 mars 2022, le candidat Emmanuel Macron prenait, durant sa campagne présidentielle, plusieurs engagements à destination des proches aidants, en ce qui concerne la reconnaissance de leurs situations, la prévention de leur isolement et épuisement, la lutte contre leur précarisation et le droit individuel au répit, promettant que s'il était réélu, « le quinquennat à venir marquera une nouvelle étape pour aider les aidants ».

À date, le détail des mesures n'est pas connu. Si certaines annonces formulées ce matin semblent aller dans le bon sens, nous restons vigilants sur leur mise en place opérationnelle et réalérons sur des points essentiels pour une seconde Stratégie Agir avec les Aidants à la hauteur des besoins et attentes des proches aidants.

Considérer tous les proches aidants

Si nous saluons des évolutions tangibles annoncées ce jour et de nature à favoriser l'accès à certains dispositifs, la reconnaissance de la place et du rôle des proches aidants, quel que soit leur âge, est loin d'être acquise. Les chantiers demeurent nombreux.

Parmi eux, nous rappelons l'absence de mesure marquant la reconnaissance des proches aidants de personnes malades. M. Combe avait annoncé, voici un an jour pour jour, l'ouverture de la révision de la définition des proches aidants dans le code de l'action sociale et des familles. Durant l'année qui vient de s'écouler, des textes ont été travaillés par les directions, des associations et des personnes concernées. Ces textes existent. Il faut passer maintenant de l'intention aux actes. C'est une mesure structurante permettant de considérer tous les proches aidants, quelle que soit la situation de maladie, de handicap, d'âge de la personne accompagnée.

Un soutien adapté à sa situation

Une autre mesure structurante concerne l'équité : permettre que chaque proche aidant puisse bénéficier d'un soutien adapté à sa situation spécifique, et d'un droit effectif au répit, quel que soit son lieu de résidence et sur tout le territoire. Et pour cela partir des besoins du quotidien des aidants, tout au long de leur parcours de vie, et considérer les situations des proches selon l'intensité et la durée de l'accompagnement. À contrario, il existe un risque de

saupoudrage des moyens rendant inefficace toute la politique en matière d'accompagnement des proches aidants.

**Les droits et libertés des proches aidants
ne peuvent être une variable d'ajustement face au manque de moyens**

L'ambition revendiquée dans cette stratégie est indissociable des mesures relatives à l'organisation des soins. À ce titre, il est essentiel que le Ministère de la Santé et de la Prévention soit partie prenante de cette Stratégie. Car le constat s'impose: il y a actuellement un transfert accru de gestes de soins vers les proches aidants. Dans un contexte d'approche domiciliaire, de renforcement de l'ambulatoire, de pénurie de personnels à domicile comme en établissements, les sollicitations voire injonctions auprès des aidants se font de plus en plus fortes.

Cette mise en cohérence des mesures est nécessaire pour ne pas entretenir une spirale où les proches aidants n'ont plus accès à ce qui relève du droit commun. Les droits et libertés des proches aidants ne peuvent être une variable d'ajustement face au manque de moyens dans les établissements et au domicile.

L'Association Française des aidants sera vigilante à ce que cette stratégie ne réduise pas la place des aidants à un simple strapontin mais qu'elle leur permette d'exercer pleinement leur citoyenneté.

Nous continuerons à nous mobiliser pour rappeler avec exigence et de façon constructive, les attentes et besoins des aidants familiaux et proches aidants, et faire progresser leur reconnaissance.

L'Association Française des aidants

Depuis 20 ans, l'Association Française des aidants milite pour la reconnaissance de la place et du rôle des proches aidants dans la société. Elle oriente et soutient les aidants localement notamment via l'animation du réseau national des Cafés des aidants®, assure des formations pour les proches aidants et les équipes professionnelles, diffuse l'information, développe des partenariats et participe à la construction d'outils pour mieux appréhender leurs attentes.

Contact presse : Nadiège Sudre - nadiege.sudre@aidants.fr - 06 73 64 20 91
www.aidants.fr